



PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE PRÉVU À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

MATINÉE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

1. **PRÉSENTATION DE LA FORMATION**

Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.

DURÉE : 10 MINUTES

2. **QUESTIONNAIRE D'ENTRÉE EN FORMATION (auto-évaluation)**

Se connaître en tant que conducteur.
Connaître et prendre en compte ses limites.

DURÉE : 15 MINUTES

3. **CONSTITUTION DU GROUPE**

Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien.

DURÉE : 35 MINUTES

4. **TRAITEMENT DU QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION**

Confronter ses expériences au groupe.
Découvrir le groupe.

DURÉE : 45 MINUTES

5. **PERCEPTION DES RISQUES**

Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.

DURÉE : 1 HEURE

6. **SITUATIONS COMPLEXES**

Comprendre et résoudre des situations complexes.

DURÉE : 1 HEURE 15 MINUTE

APRÈS-MIDI : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.
Les stratégies de mobilité.

7. **MOBILITÉ ET THÉMATIQUES CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES**

Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)

DURÉE : 1 HEURE 45 MINUTES

8. **CHOIX DE MOBILITÉ**

Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs.

DURÉE : 1 HEURE

9. **BILAN AVEC ENGAGEMENT**

DURÉE : 15 MINUTE

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC «UNE FORMATION POST PERMIS»?

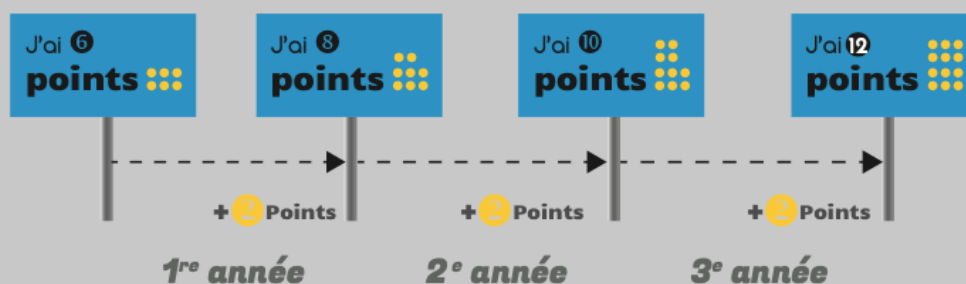


CAS N°1

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

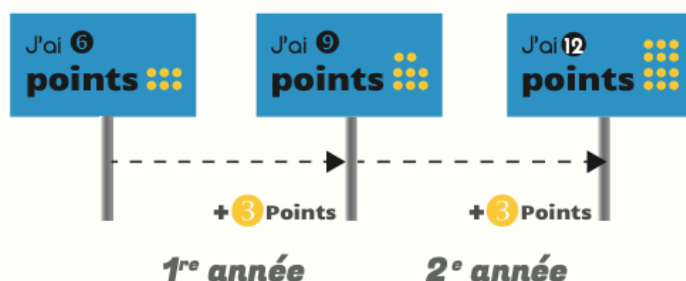
SANS

La formation post permis



AVEC

La formation post permis



* J'ai 12 points en 2 ans
au lieu de 3, à condition
de ne commettre aucune
infraction donnant
lieu à retrait de points.